



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 98734

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en œuvre des plans autisme I, II et III en Morbihan. Des moyens importants sont mis en place pour les enfants (repérage et interventions précoces, création d'unités d'enseignement et de service d'éducation spéciale et de soins à domicile - SESSAD). Toutefois il est confronté régulièrement à des familles en détresse. Le monde associatif et les représentants d'usagers qu'il rencontre affirment que les adultes autistes sont des « laissés pour compte ». Aussi il lui demande de lui communiquer des données chiffrées relatives à la fiche action n° 10 « Schéma des actions adultes » du 3ème plan dans le Morbihan, en particulier le nombre de places spécialisées qui ont été créées et leur localisation, qu'elles relèvent de la seule tarification de l'Agence nationale de santé (ARS) ou d'une tarification conjointe avec le conseil départemental. Le 3ème plan prenant fin en 2017, il souhaite également connaître les objectifs et projets concrets de création de places pour les prochaines années, eu égard aux listes d'attente importantes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98734

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7848